SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

MÉDITERRANÉE

Commune de Laure-Minervois

Tampon de la commune	Tampon de la préfecture

Prescription	
Enquête publique	
Approbation	

Plan d'Occupation des Sols mis en révision par délibération du conseil municipal, en la forme de Plan Local d'Urbanisme, le 10 juin 2003.
Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 7 avril 2009
Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 24 Juin 2019
Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 11 Décembre 2019
Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 30 septembre 2024

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme approuvée le .../.../...

4.2 Document graphique

Échelle 1/11500

SOLIHA - MEDITERRANEE, – 5, rue Montgolfier 30 000 Nîmes - 0466819787
Association régie par la loi de 1901 - SIRET : 321 947 474 00235 - APE 9499Z - TVA intracommunautaire : FR24 323 447 474

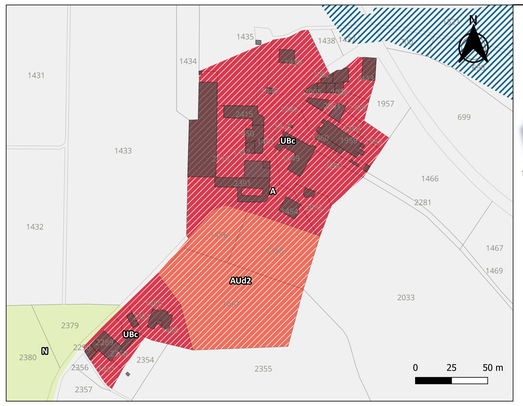

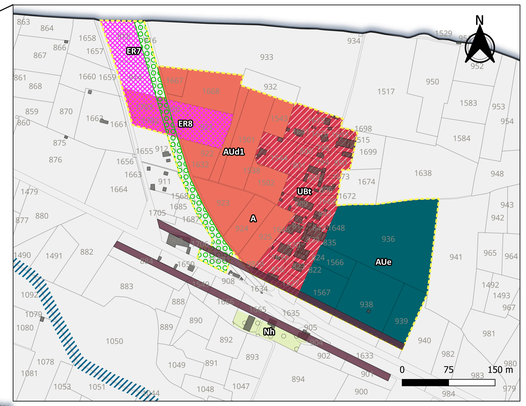

Zonage :

- Zone urbaine : habitat services et activités commerciales (UA)
- Zone urbaine : Habitat de densité moyenne et en ordre continu ou discontinu en vue d'accueillir des constructions individuelles (UB)
- Zone urbaine : Habitat social pour accueillir une opération vers le troisième âge, service à la population et aux personnes (UBa)
- Zone urbaine : Habitat, partie urbanisée des hameaux Gibalaux et Prat Majou (UBc)
- Zone urbaine : Habitat traditionnel du hameau du Tinal d'Abrens (UBt)
- Zone urbaine : Habitat composé de maisons individuelles dépourvues de réseau d'assainissement collectif (UD)
- Zone urbaine : Zones d'activités économiques anciennes non raccordées au réseau d'assainissement collectif (UE)
- Zone à urbaniser : habitat et services de proximités sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble (AUa)
- Zone à urbaniser : habitat et services de proximités sous forme de zone d'aménagement concertée (AUb)
- Zone à urbaniser : habitat individuel ou groupé (AUc)
- Zone à urbaniser : habitat sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble (AUd1)
- Zone à urbaniser : secteur d'extension de hameaux (AUd2)
- Zone à urbaniser : activités économiques et équipements d'intérêts collectifs et services publics (actuellement fermée à l'urbanisation) (AUe)
- Zone agricole (A)
- Zone Agricole protégée (Ap)
- Zone agricole avec abris de jardin autorisés (Aj)
- Zone naturelle (N)
- Zone naturelle avec installations légères de loisirs autorisées aux abords du lac (Ng)
- Zone naturelle avec habitations éparses (Nh)

Prescriptions ponctuelles :

- Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé à protéger ou conserver
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur de ZAC avec densité minimale de construction
- Bande de recul le long des axes à grande circulation
- Emplacement réservé
- Plan de prévention des risques inondations

Emplacements réservés			
N°	Destination	Localisation (parcelles)	Surface (en m²)
2	Requalification du centre	Section B n°2315	528
3	Aménagement du centre, implantation de services, réhabilitation d'un cheminement piétonnier	Section B n°191, 196, 197, 198 et 199	2173
4	Aire de jeu, aménagement hydraulique	Section n° 163, 164, 165, 166, 167, 1698, 169, 170 et 171	164
5	Prolongement de la rue du stade	Section WI n° 36p, 37p, Section 81 n° 2234m Section 82 n° 721 p, 722p, 2210p,2238p,2210p, 2500p	10521
6	Restauration de l'ancien moulin, aménagement des abords	Section WI n° 35, 39 et 40	3801
7	Extension de la déchetterie intercommunale	Section A7 n° 914 et 915	9557
8	Accès à la future zone d'habitat du hameau, aménagement des espaces publics	Section A7 n° 905p, 913, 917p,920,921	6008
9	Extension de la station d'épuration	Section B n°43	9324
10	Aire de stationnement	Section B n°179	3676
11	Aménagement des abords du lac	Section A3 n°549	376
12	Aménagement de l'accès à la zone AUa	Section A n°24	5119
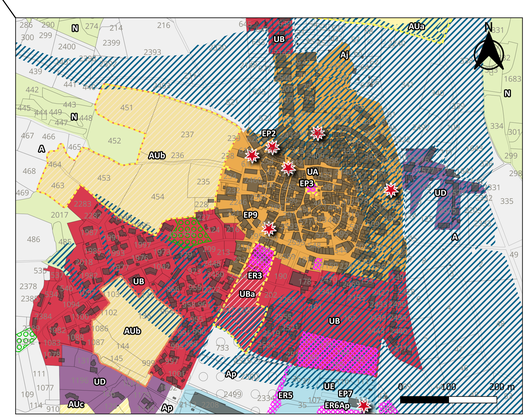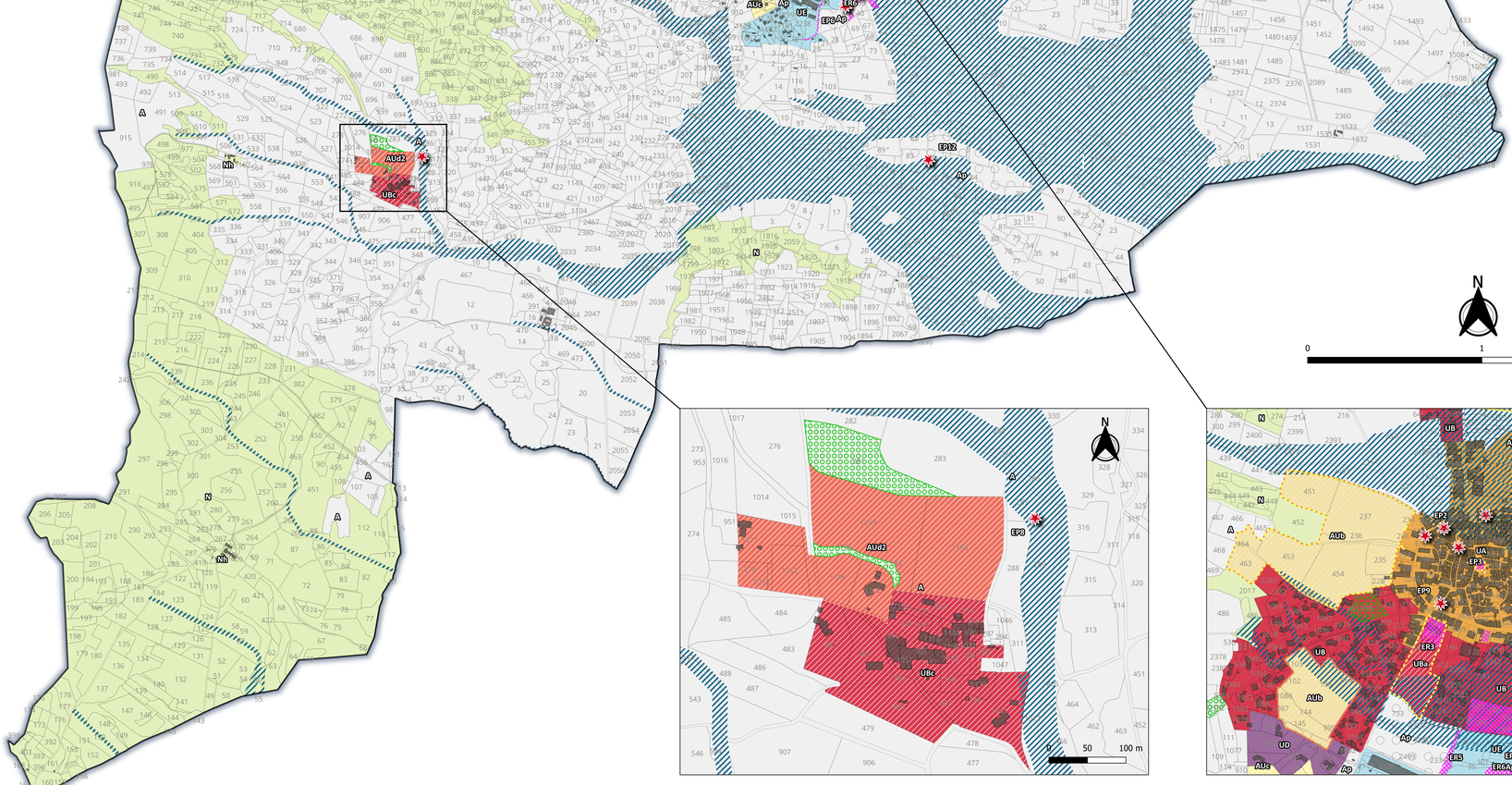
Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique		
N°	Désignation	Référence législative
1		L.151-19 (Code de l'Urbanisme)
2		L.151-19 (Code de l'Urbanisme)
3		L.151-19 (Code de l'Urbanisme)
4		L.151-19 (Code de l'Urbanisme)
5		L.151-19 (Code de l'Urbanisme)
6		L.151-19 (Code de l'Urbanisme)
7		L.151-19 (Code de l'Urbanisme)
8		L.151-19 (Code de l'Urbanisme)
9	Tour du portail neuf	L.151-19 (Code de l'Urbanisme)
10	Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste	L.151-19 (Code de l'Urbanisme)
11	Tour du Bas	L.151-19 (Code de l'Urbanisme)
12	Tour de Mézolieu	L.151-19 (Code de l'Urbanisme)
13	Allée couverte de Saint Eugène	L.151-19 (Code de l'Urbanisme)